

Paris, le 15 octobre 2009

COMMUNIQUÉ DE PRESSE de Bertrand Delanoë

L'annonce d'une possible désignation de Jean Sarkozy à la tête de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Défense (EPAD) m'inspire les remarques suivantes :

1. Sur les conditions même de cette désignation - et loin de la thèse officielle de l'UMP et du gouvernement - il faut rappeler que le conseil d'administration de l'EPAD est composé, pour moitié, par des représentants l'Etat. Autant dire que nul ne peut devenir président de l'EPAD sans l'accord direct de l'Etat.

2. Le gouvernement, par décret, prévoit d'ailleurs, dans le même temps, la fusion future entre l'EPAD et l'Etablissement Public d'Aménagement Seine Arche (EPASA) qui intègre une large partie du territoire de Nanterre, jusqu'ici présidé par le maire de cette ville. Jean Sarkozy prendrait ainsi la tête de ce nouvel établissement public, agrégeant aux 160 hectares de la Défense, les 320 de l'EPASA.

Concrètement, l'Etat s'apprête donc à priver les élus de Nanterre de toute maîtrise sur l'aménagement de près de 50% de leur propre espace communal.

Cette spoliation programmée est inacceptable.

3. A l'occasion de cette fusion, le décret prévoit en outre d'évincer Paris du conseil d'administration de la future instance. Là où il serait nécessaire de s'engager dans une approche concertée et cohérente de notre métropole, cette initiative illustre malheureusement un comportement brutal et une re-centralisation qui va à l'encontre des intérêts des habitants.

4. Le rôle du pouvoir dans la mise en œuvre de ce scénario est d'autant plus manifeste que l'actuel président de l'EPAD, Patrick Devedjian, se voit écarté au motif officiel de la « limite d'âge » (65 ans) ; or, le projet de loi sur le Grand Paris, examiné récemment en Conseil des ministres, prévoit une exception à ce principe pour la présidence du futur Etablissement public chargé de la gestion du plateau de Saclay.

5. Les difficultés actuelles de l'EPAD ne justifient en rien ces pratiques autoritaires : une telle démarche va d'ailleurs à l'encontre d'une vision moderne et équilibrée de la métropole parisienne.

Refusant ce nouveau passage en force au mépris des élus locaux, **j'apporte un soutien sans réserve à la candidature du maire de Nanterre, Patrick Jarry, à la présidence de l'EPAD.** Une telle décision serait logique puisque dans la superficie d'intervention de la future instance, c'est bien Nanterre qui occupe une place majoritaire. Pierre Mansat, adjoint parisien chargé de *Paris Métropole* et des relations avec les collectivités territoriales d'Ile-de-France, représente la Ville de Paris au sein du Conseil d'administration de l'EPAD, et à ce titre, prendra part au vote du 4 décembre prochain.

Contact Presse

Service de presse - 01 42 76 49 61 - service.presse@paris.fr